



**COMMUNE DE
BOURAIL**

PROCES VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 21 MARS 2018
- 2^{ème} séance de l'année -

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un mars à quatorze heures deux minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de madame le maire.

Date d'envoi de la convocation et de son affichage à la porte de la mairie : le 14 mars 2018.

Etaient présents :

Mme Brigitte EL ARBI – Maire et présidente de séance

M. Glenn LÉONARD, Mme Régina RIEU, M. Albert KASOVIMOIN, Mme Mairé NOZERAN, M. Tony GILLES, Mme Alima JEAN et M. Sylvano ABDELKADER - Adjoints au maire

Mme Marie-Victoire BODÉOUAROU, M. Patrick ROBELIN, M. Mario BOUEARAN, Mme Gyslène DAMBREVILLE, Mme Jeannette AKARO et Mme Dominique SALA – Membres.

Absents excusés :

Mme Isabelle GUÉRARD qui a donné procuration à Mme Alima JEAN, M. Kirvin SERRE qui a donné procuration de vote à M. Tony GILLES, Mme Sandra NEBOIPOU.

Absents non excusés :

M. Nadir BOUFENECHÉ et M. Julien BOANEMOI.

La présidente déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.121-14 du Code des communes ; Madame Alima JEAN est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité. Elle est assistée dans ses fonctions par monsieur René CREUGNET – secrétaire général de mairie et mesdames Claudia CLEMEN et Doriane KABAR - agents de bureau, en qualité d'auxiliaires.

Il est fait lecture de l'ordre du jour :

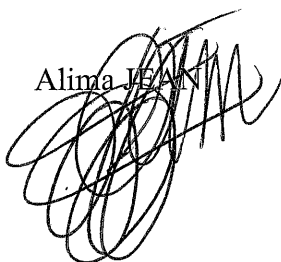
- Adoption du compte administratif du budget général 2017,
- Affectation du résultat du budget général de l'exercice 2017,
- Vote du budget primitif 2018,
- Adoption du compte administratif du budget annexe Ordures Ménagères 2017,
- Affectation du résultat du budget annexe Ordures Ménagères de l'exercice 2017,
- Vote du budget annexe Ordures Ménagères 2018,
- Subvention d'équilibre au budget annexe Ordures Ménagères 2018,
- Adoption du compte administratif du budget annexe Assainissement 2017,
- Affectation du résultat du budget annexe Assainissement de l'exercice 2017,
- Vote du budget annexe Assainissement 2018,
- Subvention d'équilibre au budget annexe Assainissement 2018,
- Adoption du compte administratif du budget annexe Eau 2017,

- Affectation du résultat du budget annexe Eau de l'exercice 2017,
- Vote du budget annexe Eau 2018,
- Attribution de subventions de fonctionnement,
- Adoption du plan de financement des études relatives aux travaux d'assainissement du littoral de Poé,
- Habilitation du maire à engager les travaux de revêtement de la VU 38 et d'assainissement du parking adjacent,
- Habilitation du maire à signer le protocole d'accord et les actes dans le cadre de la régularisation d'une portion de la RM 33 à Téné.

Le conseiller municipal Patrick ROBELIN – tête de la liste Intérêt Communal de Bourail – fait une déclaration par laquelle les élus de son groupe « dénoncent la mauvaise gestion de la commune » et « ont choisi de dire STOP à l'amateurisme municipal ! » (déclaration ci-annexée). Ainsi, les démissions des quatre élus de leur groupe au conseil municipal, dont la 2^{ème} adjointe au maire, ainsi que celles de leurs suivants de liste, sont déposées entre les mains de madame le maire.

Conformément à l'article L.121-5 du Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie ; le conseil municipal ne se trouvant plus en nombre suffisant pour ~~fonctionner~~, la présidente de séance déclare donc la séance levée à 14 heures 12.

La secrétaire de séance,




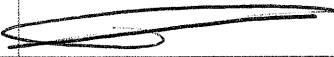

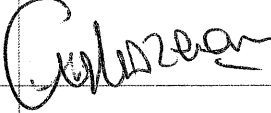

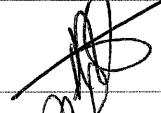
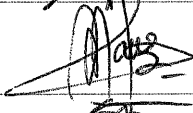


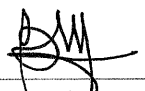
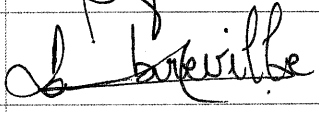
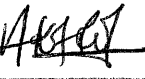

Alima JEAN 

La présidente de séance,

Brigitte EL ARBI 

Feuille de présence annexée aux délibérations du conseil municipal

Séance du 21 MARS 2018

NOM	Prénom	Présent	Absent	Procuration	Émargement
EL ARBI	Brigitte	X			
LÉONARD	Glenn	X			
RIEU	Régina				
KASOVIMOIN	Albert	X			
NOZERAN	Mairé	X			
GILLES	Tony	X			
JEAN	Alima	X			
ABDELKADER	Sylvano	X			
BODÉOUAROU	Marie-Victoire	X			
GUÉRARD	Isabelle		X	à Alima JEAN	
ROBELIN	Patrick	X			
BOUEARAN	Mario	X			
DAMBREVILLE	Gyslène	X			
BOUFENECHÉ	Nadir		X		
NEBOIPOU	Sandra		X		
AKARO	Jeannette	X			
BOANEMOI	Julien		X		
SERRE	Kirvin		X	à Tony GILLES	
SALA	Dominique	X			

La mauvaise de gestion de Bourail dénoncée

Nous avons choisi de dire STOP à l'amateurisme municipal !

SERVICE	1/force
COPIES	56/56A
COMMUNE DE BOURAIL	
Arrivée le	21 MAR. 2018
N°	811
OBJET	

Aujourd'hui nous devons adopter le compte administratif 2017 et le budget 2018 de la commune. Les documents qui nous ont été transmis pour avis confortent malheureusement ceux du rapport d'orientation budgétaire pour lequel nous avons déjà tiré la sonnette d'alarme. En vain !

Nous constatons malheureusement l'appauvrissement de la commune, résultat d'une gestion non maîtrisée :

Entre 2013 et 2017, les dépenses de fonctionnement qui représentent maintenant 75% du budget global de la commune ont augmenté de 22% alors que les recettes n'ont augmenté que de 11%.

Les dépenses de personnel représentent déjà plus de 45% du budget fonctionnement et les prévisions que l'on nous donne sont de 50% au budget 2018 alors que la norme AFD fixe la limite à 36%.

Les charges générales augmentent aussi en parallèle pour atteindre 32% des dépenses alors que les bâtiments de la commune n'ont jamais été si peu entretenus !

Le montant des investissements réalisés est passé de 783 à 278 Millions XPF soit un recul de 65% !

Evolution budgétaire de 2013 à 2017 - Réalisations

	2013	2017	Evolution 2013-2017
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
Recettes	881 600 000	976 451 831	11%
Dépenses	775 534 000	945 084 169	22%
<u>INVESTISSEMENTS</u>			
Recettes	536 551 961	289 654 332	-46%
Dépenses	783 328 814	278 070 064	-65%
Epargne brute en Millions de Francs (CAF = Capacité d'Auto Financement)	138	58	-58%

L'épargne brute de la commune a diminué de 58% entre 2013 et 2018 passant de 138 à 58 Millions de francs privant ainsi la commune de sa capacité à financer les investissements pourtant indispensables aux Bouraillais et au soutien des entreprises de la région :

- Le lotissement SIC de la Colline aux perruches dont le projet était pourtant prêt à la fin de la précédente mandature n'est toujours pas réalisé et pire encore, il n'est pas inscrit au budget 2018. Ce lotissement est indispensable pour permettre aux jeunes de s'installer et de rester dans la commune.
- Le restaurant de Téné déjà financé par le Gouvernement de la Nouvelle Calédonie à hauteur de 60 millions de Francs depuis 2014 aurait dû être réalisé pour les 40 ans de la Foire alors qu'il est seulement en phase de consultation ! Difficile d'imaginer qu'il puisse être finalisé pour août de cette année sachant qu'il y a encore un terrassement à reprendre !
- Les investissements soutenus par l'Etat et la Province Sud au travers des contrats de développement inter collectivités et du plan quinquennal province – commune ne sont pas inscrits au budget 2018
- La construction de la nouvelle gendarmerie n'est plus d'actualité pour l'équipe majoritaire alors que la délinquance ne cesse d'augmenter au village. Pourtant tous les feux sont au vert pour sa construction depuis que le Député de la seconde circonscription a obtenu l'augmentation de la contribution de l'Etat au financement en revalorisant le loyer rendant ainsi possible son financement comme pour celles du Mont-Dore, de Païta et Dumbéa qui a d'ailleurs lancé l'opération sans perdre de temps.
- La finalisation des études pour l'assainissement de Poé dont les premières parties ont été réalisées en 2010 et 2011 auraient dues être inscrites au budget 2018 alors que la réalisation de la première tranche est programmée pour 2019 avec un double soutien Provincial au travers des contrats de développement et du plan quinquennal provincial. Ce dossier aurait même nécessité d'être accéléré à la suite du bloom algal qui affecte notre lagon inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Cette liste n'est pas exhaustive et vient s'ajouter à la gestion hasardeuse de dossiers à enjeux majeurs :

- Les constructions sur La Roche Percée où l'exécutif instruit à charge mais ne se constitue pas partie civile lors des procédures au tribunal. La majorité communale expose ainsi au minimum 19 familles à la démolition de leur habitation alors même qu'il n'y a aucune solution de relogement à Bourail par défaut de lotissement !
- La collecte des Ordures Ménagères : passage de 2 à 1 collecte par semaine sans anticipation auprès des professionnels du tourisme qui se retrouvent avec des problèmes sanitaires liés à la nature même de leurs déchets.
- Le contrat de concession de la distribution électrique qui avait été prolongée de 10 ans passant le contrat de 20 à 30 ans en contrepartie de l'augmentation de la rémunération de la Commune. Alors même que cette augmentation s'appliquait de droit par l'arrêté voté par le Congrès en 2013. Cet avenant a été jugé illégal par le Tribunal Administratif après que nous ayons mené 6 mois de procédure devant cette juridiction contre cet avenant.
- L'aménagement de la traversée du village aurait conduit à la mort des commerces de Bourail s'il avait été mis en œuvre avec les orientations de départ voulues par la majorité (disparition des places de stationnement le long de la RT1 et imperméabilisation des 2 voies). Là encore, nous nous sommes dès le début opposés à ces orientations et avons agi à l'endroit où nous étions (opposition et Province Sud) pour obtenir la modification du projet. Nous avons ainsi obtenu l'intervention du Gouvernement de la Nouvelle Calédonie pour amener l'exécutif à prendre en compte les besoins des commerçants du village : des stationnements et une fluidité de la circulation entre le nord et le sud du village.

Une commune comme Bourail qui connaît une telle période de développement doit avoir un exécutif fort et ambitieux, à la hauteur des enjeux, un exécutif qui porte des projets pour faciliter les conditions d'installations des jeunes, qui porte des investissements qui eux-mêmes permettent aux entreprises de redistribuer de la valeur par le travail et c'est tout ce qui n'était pas fait ; privilégiant une gestion à la petite semaine plutôt qu'une gestion de projets !

A la suite de l'explosion de son groupe, nous avons appelé Madame le Maire à mettre en œuvre une gestion de projets, à fonctionner de manière plus participative, à rendre aux services municipaux leur rôle de proximité et d'action auprès des administrés.

Nous lui avons aussi rappelé la nécessité de maîtriser les dépenses et ainsi enrayer toute dérive budgétaire ...

Toutes ces demandes lui ont été formulées lors du conseil municipal qui a consacré la reconstitution précaire de sa majorité en lui précisant que cette reconstitution ne lui donnait pas tous les droits et que nous attendions des résultats concrets ... A défaut nous nous réserverions le droit d'agir au prochain budget.

Une mauvaise gestion a toujours des conséquences et les conséquences désastreuses sont directement subies par les Bouraillais qui s'en trouvent pénalisés.

Nous nous refusons de rester les bras croisés. Malgré nos alertes et recommandations répétées, l'exécutif est autiste, fait la sourde oreille et ne remet pas en cause sa gestion municipale. Nous avons décidé de claquer la porte, de démissionner et d'offrir à Bourail la chance de se relever, d'aller de l'avant et d'avoir des projets.

Nous prenons nos responsabilités et nous démissionnons donc ce jour, pour mettre un terme à cette gabegie et éviter la mise en faillite programmée de la collectivité qui montre les premiers signes d'une gestion cavalière en reportant sur l'exercice 2018 les dépenses engagées en 2017 !

Les Bouraillaises et les Bouraillais méritent beaucoup mieux ! Ils méritent une collectivité forte, une collectivité d'action, une collectivité de projets ! Donnons à Bourail une vraie majorité d'action, compétente et expérimentée. Mettons fin à l'amateurisme municipal.

Il était de notre responsabilité d'agir !